

AXE 3. ASSURER LES TRANSITIONS

Enjeu 4. Faciliter les déplacements alternatifs à la voiture et la « démobilité »

ACTION 51. PRENDS LE BUS A LA MAIRIE



CONTEXTE ET DESCRIPTION

Aujourd'hui, l'arrêt de transport en commun de la « Mairie » à Guichen est situé en plein cœur de la commune, sur l'axe stratégique de desserte de la rue Général Leclerc. Cet arrêt est desservi par la ligne 10 BreizhGo de la Région Bretagne. On retrouve un arrêt de chaque côté de la rue pour la montée et la descente des voyageurs. La localisation actuelle de cet arrêt n'est pas efficiente et ne respecte pas les normes PMR avec une rue avec une forte pente à certains endroits.

Pour y remédier et en lien avec l'action 50 « bouge jusqu'à l'espace santé », l'action prévoit le déplacement et la mise en accessibilité de cet arrêt de car des deux côtés de la rue et en les rapprochant de la mairie de la commune. Une réflexion en lien avec l'action 6 « Place aux places ! » est prévue pour la place Georges le Cornec située derrière l'arrêt de car et la mairie.

LOCALISATION



OBJECTIFS

- Déplacer l'arrêt de la Mairie et le rendre accessible aux normes PMR
- Changer l'ensemble du mobilier lié aux arrêts de transport en commun
- Favoriser un aménagement en encoche par rapport à la voirie pour le stationnement des cars et la sécurité des voyageurs pour l'arrêt en direction de Rennes
- Encourager l'usage des transports en commun



ACTEURS

Commune
Région Bretagne
Illevia - BreizhGo
Bureau d'étude VRD



MISE EN OEUVRE

Le projet se décompose en plusieurs grandes étapes :

- Validation du choix d'avant-projet définitif de la mise en accessibilité et du déplacement des arrêts de car
- Rencontre avec les riverains pour leur exposer le projet
- Rédaction du cahier des charges pour retenir les entreprises chargées des travaux
- Réalisation des travaux de déplacement des arrêts de car et communication auprès des utilisateurs en accord avec la Région
- Etude sur le réaménagement de la place Georges Le Cornec

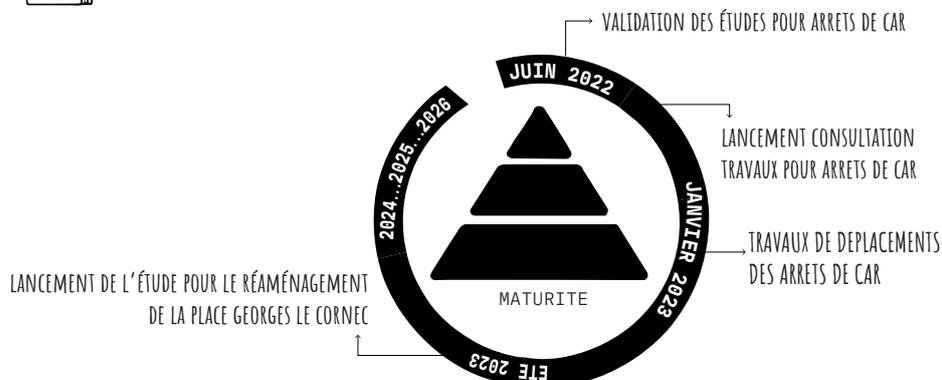


BUDGET

67 000 € HT pour les arrêts de car :
> dont 20 000 € HT pris en charge par la Région Bretagne
> dont 15 000 € HT pris en charge par l'Etat via la DETR
> dont 2 000 € HT via les amendes de police



CALENDRIER



EVALUATION

Indicateurs de suivi/réalisation :

- Respect du budget prévisionnel
- Nombre de voyageurs utilisant les lignes de transport en communs
- Etude pour le réaménagement de la place Georges Le Cornec

Indicateur d'impact :

- Evolution des modes de mobilités sur la commune

